Compte rendu GT Emplois Administratifs

Lundi 18 mars 2024

Mesure RS 2024 BOP 141

Présents pour A&I-UNSA : Tamimount Zanzan, Christian Dahenne

Un document de travail de suppressions et de redéploiements de moyens administratifs nous a été présenté pour la rentrée 2024 dans les EPLE. Ce GT est la conséquence de la mise en œuvre des mesures ministérielles qui obligent l'académie d'Amiens à rendre des moyens soit par transfert au BOP 214 (services) pour prendre en charge des missions comme le SNU, soit par redéploiement dans les autres académies déficitaires.

Les suppressions présentées sont le fruit d'un travail au préalable d'une refonte du barème de répartition des postes, outil de gestion pour le rectorat.

22 établissements sont mis à contribution sur le document mais ce dernier est amené à être modifié, en fonction de la situation des établissements et/ ou des personnels qui y travaillent.

Il est déjà acté par le Rectorat que certaines suppressions seront différées à la rentrée 2025 (à priori 3) , d'autres seront soit annulées soit minorées en 0.5 ETP.

De plus, le nombre total d'ETP supprimés (c'est-à-dire non redéployés) est diminué par rapport à la présentation du document (3 au lieu de 4).

Nous rappelons à la direction académique que nous sommes opposés aux suppressions de poste dans notre académie, suppressions qui perdurent depuis des années maintenant, dans un contexte où chaque jour nous prouve que nous participons plutôt à un fonctionnement sous administré.

Notre syndicat n'est pas opposé de facto à des redéploiements de moyens surtout en faveur des établissements de petites tailles, déficitaires et/ ou n'ayant que 2 personnels administratifs (secrétaire général compris) dans ses effectifs. Notre organisation syndicale revendique au côté du secrétaire général d'EPLE, 2 ETP à minima dans chaque établissement scolaire soit 3 ETP de personnels administratifs au minimum.

La perspective du déploiement des prochaines vagues d'op@le , progiciel chronophage, sera plus compliquée dans les établissements en manque de

personnels. D'après le barème du Rectorat, 44 établissements sont à l'heure actuelle déficitaire d'au moins 0.5 ETP.

De nouveaux documents seront présentés aux organisations syndicales pour le prochain comité social académique du lundi 25 mars prochain.